# 55ème CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 28 juin 2021 à 19h30 Au Centre de culture et de sports de Courfaivre (CCSC)

Présidente

Mme Céline Grellier, Présidente

Secrétaire

Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de

Haute-Sorne

**Présents** 

Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, Mme Géraldine Beuchat, M. Etienne Dobler, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Raoul Jaeggi, conseiller communal M. le

Maire Jean-Bernard Vallat et M. Raphaël Mérillat, chancelier

**Excusé** 

M. Pascal Crétin, conseiller communal

Convocation

La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel nº 22 du 17 juin 2021, par affichage public et sur le site internet de la Commune.

La présidente, Mme Céline Grellier, ouvre la séance. Elle salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire du jour; Michèle Bailat vice-chancelière, le Chancelier, les représentants de la presse et le public.

Etant donné que la concierge est en vacances, elle prie chaque intervenant de désinfecter eux-mêmes la tribune.

L'ordre du jour ne subit pas de modification et est accepté.

### 1. Appel

Michèle Bailat, vice-chancelière, procède à l'appel nominal.

- M. Blaise Schüll (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Olivier Chèvre
- M. Eric Zuber (PCSI+RC) est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury
- M. Jean-Marie Allimann (PDC) est excusé et remplacé par M. Arnaud Viatte
- M. Julien Meier (PDC) est excusé et remplacé par M. Pascal Maître

Mme Yvonnes Lucchina (PS) est excusée et remplacée par M. Mathias Erba

- M. David Allemann (UDC) est excusé et remplacé par M. Nicolas Kottelat
- M. Grégory Gunzinger (UDC) est excusé et non remplacé

M. Irfan Karakus (HSA) est arrivé avec 10 minutes de retard et n'était donc pas présent lors de l'appel. Toutefois, sa présence a été prise en compte.

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

## 2. Procès-verbal de la séance du 17 mai 2021

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat vice-chancelière, est accepté avec remerciements à son auteure.

La présidente invite les conseillers généraux à envoyer leurs interventions par courriel à Mme Bailat.

#### 3. Communications

Mme Grellier informe des différents documents reçus en copie :

- Démission de Mme Christiane Portmann du Conseil général pour le 30 juin 2021. Elle l'a remercie pour son engagement au sein de la commune et lui souhaite le meilleur pour la suite.
- Réponse de PostCom suite à l'envoi de résolution intitulée « Service à domicile de La Poste : pour le maintien du service actuel ». Suite à cette résolution, PostCom a invité La Poste à prendre position afin que celle-ci puisse exposer de manière précise les mesures introduites au 1<sup>er</sup> mars 2021 dans la commune de Haute-Sorne. Pour connaître la prise de position de La Poste, il faut lire la réponse complète de la PostCom qui sera annexée à ce procès-verbal.

Mme Grellier fait un bref retour sur la dernière séance de bureau et informe que sa proposition de mettre un lien et les communications sur les réseaux sociaux n'a pas trouvé l'aval du bureau.

La présidente cède la parole à **M. le Maire Jean-Bernard Vallat** pour les communications du Conseil communal, qui est satisfait de siéger à nouveau dans cette salle toute rénovée.

### Rocade dicastères :

« Une rocade entre deux présidents de dicastère prendra effet au 16 août prochain.

Pascal Crétin a souhaité un changement pour des raisons de santé et de disponibilités. Raoul Jaeggi a accepté de reprendre le dicastère des écoles et affaires sociales et de ce fait, le dicastère forêts, pâturages et affaires bourgeoises revient à Pascal Crétin.

Suite à cette rocade, d'autres changements auront peut-être lieu dans les dicastères concernés et dans les diverses représentations des membres du Conseil communal auprès de diverses institutions. Les chefs de groupes seront informés prochainement.

Je veux aussi préciser que les rocades dans les dicastères sont possibles et que c'est de la compétence unique des membres de l'exécutif ».

### Nominations:

« J'ai le plaisir d'annoncer que le Conseil communal a nommé Madame Michèle Bailat nouvelle vicechancelière au sein de notre administration. Elle remplace dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021 Monsieur Gérald Kraft qui, pour des raisons de santé ne peut plus assumer ce poste important. Le contrat de travail en CDD de Mme Bailat se transforme en CDI puisqu'elle a donné entière satisfaction durant cette première année. En plus de toutes les autres tâches liées au service, Madame Bailat sera titulaire du poste de secrétaire du Conseil général.

J'en profite pour remercier Gérald Kraft pour son engagement au sein de la Commune depuis la fusion mais aussi pour les nombreuses années comme secrétaire communal à Glovelier.

Gérald reste employé communal au service de l'administration avec un taux d'activité réduit.

Je reste dans les infos concernant le personnel communal en vous informant que nos 2 apprenti-e Fanny employée de commerce à l'administration et Noé agent d'exploitation aux services techniques ont réussi leur CFC. Nous leur souhaitons plein succès pour la poursuite de leur vie professionnelle et privée.

D'autres changements au sein du personnel se feront ces prochaines semaines pour pallier les départs de certains employés et l'augmentation des effectifs votée par le législatif dernièrement ».

### Défibrillateurs :

« La pose de ces appareils se fera durant la période des vacances. 14 endroits, répartis sur l'ensemble de nos villages ont été choisis. En collaboration avec Rea Jura, une soirée d'information sera mise sur pied pour sensibiliser la population à devenir « premier intervenant ». Les informations seront communiquées en temps voulu ».

### Patrouilleurs scolaires :

« Nous recherchons des patrouilleurs scolaires adultes pour remplacer les élèves de nos écoles dans cette tâche devenue compliquée pour des enfants. Comme cela se fait déjà dans plusieurs autres Communes du Canton, nous lançons un appel pour trouver des personnes ayant du temps pour assurer la sécurité de nos enfants à la sortie des écoles. Ceci concerne les villages de Courfaivre, Glovelier et Bassecourt. Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez des personnes intéressées, n'hésitez pas à contacter l'Administration communale ou le secrétariat de l'Ecole primaire ».

### SlowUp 2021 :

« Annulé en 2020 pour les raisons que l'on connait, l'édition 2021 aura lieu mais de manière différente. Il sera possible d'effectuer le parcours, très peu modifié par rapport au parcours traditionnel, du début du mois de juillet au 31 octobre. Le site SlowUp Jura et le site de la Commune donneront prochainement toutes les infos nécessaires pour celles et ceux qui sont intéressés ».

### Tunnel de La Roche :

« L'info est bientôt connue de toute la population, mais il est bon de rappeler pour les automobilistes qui se rendent aux Franches-Montagnes ou plus loin que le tunnel de la Roche entre Glovelier et St-Brais sera fermé à toute circulation du lundi 5 juillet au vendredi 3 septembre. Une indication de déviation sera installée par les services cantonaux ».

## Service des Eaux :

« En bien mauvais état depuis longtemps, le réservoir de compensation situé entre Berlincourt et Undervelier est à nouveau opérationnel. Les travaux d'assainissement et de remise en ordre des installations sont sur le point d'être achevés. Ces travaux compliqués ont demandé une grande maîtrise de la part des entreprises et de notre service technique. Comme tout s'est bien passé, nous ne pouvons que remercier toutes les personnes qui ont contribué au bon fonctionnement de ce projet important pour la qualité des eaux de notre réseau ».

# Valorisation de nos déchets :

« Le 29 août prochain, une journée de sensibilisation du problème de nos déchets sera organisée dans notre Commune. Des informations complémentaires seront à disposition des citoyens dans les prochaines semaines ».

### Activités estivales :

« Action « Prendre l'Air » mise sur pied par la Fondation O2, sera cette semaine dans notre Commune et particulièrement dans le Sentier des Sources.

Vous aurez la possibilité, dès aujourd'hui et jusqu'au 4 juillet 2021, de partir à la recherche du coffre caché le long de la balade. Un concours se cache à l'intérieur. Le tirage au sort s'effectuera par la Fondation O2 ».

# Aménagements de nos cours d'écoles :

« Le message des cours d'école est en passe d'être finalisé. Il a déjà été présenté dans certains groupes et nous allons encore venir le présenter dans les différents groupes restants afin de prendre note de vos suggestions et remarques. Le but est d'être à votre écoute mais également à l'écoute de la population et des écoles.

En élaborant ce message, on a voulu et tenu à associer la commission « Marchés couverts » ceci afin que les 2 projets puissent être compatibles. Certes, un crédit important est proposé, mais il n'est pas uniquement destiné à des places de jeux à proprement parlé.

Pour Bassecourt, il s'agira aussi de refaire une partie du bitume et de profiter pour changer certaines canalisations vétustes qui traversent la cour d'école. Ce projet, est une volonté du Conseil communal mais également d'une tranche de la population qui verrait d'un bon œil la réalisation d'un endroit public revitalisé et ouvert à toutes les citoyennes et citoyens. Il pourrait peut-être réduire les incivilités en cet endroit.

Le projet de biodiversité de l'école de Glovelier, est un investissement pour la jeunesse et qui engendrera une prise de conscience environnementale et écologique et ce depuis le plus jeune âge. Plusieurs enfants, n'ont pas la possibilité de voir évoluer un jardin potager ou d'interagir avec des animaux. A l'heure des écrans et de la sédentarisation, il est d'autant plus important de les sensibiliser à ce qui les entoure et de faire en sorte que ces valeurs ne se perdent pas. Ce projet, en est un bon moyen.

Concernant Courfaivre, il s'agit d'être dans la continuité de ce qu'il a déjà été fait et de répondre à la demande des enseignants.

Nous vous rappelons que nous devons tout d'abord voter l'ensemble du crédit avant de pouvoir toucher des subventions. Les demandes ont déjà été faites.

Nous vous remercions de réserver un bon accueil à ce projet et avec une certaine ouverture d'esprit. C'est volontiers que nous sommes à l'écoute de vos remarques constructives ».

### Vacances estivales:

« La dernière séance du Conseil communal aura lieu lundi prochain 5 juillet. La reprise est agendée au lundi 16 août 2021. Comme chaque année, les horaires de l'administration communale seront réduits durant les vacances estivales. A savoir : ouverture des guichets uniquement les lundis, mardis, et jeudis matin de 8h30 à 11h30 ».

### 4. Questions orales.

La présidente informe que 4 questions orales ont été déposées. Elle rappelle que deux minutes sont à disposition pour les questions et quatre minutes pour les réponses.

# Question no 1 : Camions qui transitent par le Montchoisi posée, par M. Gérald Steiner (PDC) :

M. Steiner interpelle l'exécutif en ces termes :

« Propriétaire de la route du Montchoisi m'a averti qu'une dizaine de camions par semaine au moins passaient par le Montchoisi, pour se rendre à la zone industrielle de Bassecourt. Dernièrement, un camion-remorque immatriculé aux Pays-Bas, a bien failli rester bloqué.

Les panneaux qui figurent sur cette route sont bien « chemin vicinal » et 3,5 tonnes maximum. Les chauffeurs interpellés cordialement, ont dit que leur GPS leur indiquait que c'était la route à prendre pour se rendre en zone industrielle de Bassecourt.

## Ma question est la suivante :

A-t-on une possibilité de regard sur les GPS des camions et quelle est la possibilité qui s'offre à la Commune afin d'enrayer le passage de ces poids lourds sur cette route qui n'est pas adaptée à ces véhicules, ceci bien entendu dans le but d'économiser les revêtements et accotements de ce chemin. »

### Réponse de M. Frédéric Juillerat, conseiller communal :

Rappelle que cette route est dans un état catastrophique. Malheureusement la réfection de ce tronçon a été refusée lors de la précédente législature.

Un bureau d'ingénieur a confirmé que cette route supporte bien le poids des camions. Une vérification sera faite pour savoir si la limite de 3,5 tonnes avait été publiée. Si ce n'est pas le cas, cela sera fait.

M. Gérald Steiner est satisfait de la réponse.

# Question no 2 : Quelles nouvelles concernant le projet de géothermie profonde en Haute-Sorne ? posée par M. Michel Lando (UDC)

M. Lando interpelle l'exécutif en ces termes :

« En avril 2020, sous la pression de la population et du Parlement, le Gouvernement jurassien retirait au promoteur Geo-Energie Suisse le permis de construire pour une installation de géothermie profonde sur la Commune de Haute-Sorne. Cette décision avait amené un parlementaire fédéral (Matthias Samuel Jauslin) en mai de la même année à interpeller le Conseil fédéral dans un texte intitulé « ne pas remettre en question un projet de centrale géothermique innovant ». La réponse détaillée du Conseil fédéral éveille plus de craintes qu'elle ne rassure. Au vu de la situation actuelle des finances cantonales, l'enveloppe de 90 millions de francs promise par la Berne fédérale pour cette installation fait réfléchir, surtout en période post-Covid.

Le groupe UDC est préoccupé par le silence actuel sur ce projet.

Notre question au Conseil communal est la suivante :

Le Conseil communal est-il informé par le canton des derniers développements sur ce dossier ? ».

### Réponse de M. le Maire :

A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle quant au projet de géothermie profonde.

Il est prévu de poser la question lors d'une prochaine rencontre avec le Gouvernement jurassien.

M. Michel Lando est satisfait de la réponse.

# Question no 3 : Travaux tunnel de la Roche – déviation via Glovelier Saulcy, posée par M. Kevin Challet (PS+Verts)

M. Kevin Challet interpelle l'exécutif en ces termes :

« Comme l'a évoqué Monsieur le Maire lors des communications, la route entre Glovelier et St-Brais sera fermée à la circulation du 5 juillet au 3 septembre prochain dans le cadre des travaux d'agrandissement du tunnel de la Roche et une déviation de la circulation via Saulcy sera mise en place pour les usagers.

Pour rappel, ce tronçon est utilisé par près de 4'000 véhicules par jour dont plus de 100 camions. A ce jour, la forte circulation dans le village de Glovelier inquiète beaucoup les riverains et sera grandement accentuée pendant ces 9 semaines.

Mes questions sont les suivantes :

Quelles mesures va mettre en place le canton du Jura pendant cette période en ce qui concerne le trafic routier, le bruit et surtout la sécurité des piétons dans le village de Glovelier ?

Et de manière plus générale, que pense le Conseil communal du fort trafic dans le village de Glovelier ?

Je remercie le Conseil communal pour ces réponses ».

### Réponse de M. le Maire :

Effectivement, une déviation via Saulcy sera mise en place ce qui engendrera une hausse de la circulation à Glovelier. Nous espérons que la circulation sera atténuée en raison des vacances scolaires.

C'est le canton qui est compétent pour mettre des mesures adéquates en place afin de limiter le bruit et de sécuriser ce tronçon durant cette période.

- M. le Maire n'a pas eu le temps de se renseigner auprès des ponts et chaussées pour savoir quelles mesures pourraient être mises en place dans le village. Il souligne également qu'il faudra éventuellement s'attendre à des bouchons devant le passage à niveau.
- M. le Maire va essayer de contacter demain les ponts et chaussée afin d'obtenir plus de renseignements.
- M. Kevin Challet est satisfait de la réponse.

# Question no 4 : Cautionnement et prêt, la commune est-elle la banque du FCB ? Posée par M. Ouarda Mahmoudi (HSA) :

Mme Ouarda Mahmoudi interpelle l'exécutif en ces termes :

En juin 2018, le Conseil communal accordait au FC Bassecourt, dans sa limite de compétences financières, un prêt de CHF 12'000.- par mois jusqu'à hauteur de CHF 75'000.-. Ce montant étant arrivé à la limite autorisée du Conseil communal, l'exécutif demande alors au Conseil général de prolonger ce prêt, soit pour 12 mois au total, à raison de CHF 12'000.- par mois.

C'est ainsi que le 26 février 2019 le Conseil général acceptait, jusqu'à l'échéance de juin 2019, de prêter le montant de CHF 144'000.- au FC Bassecourt pour couvrir les locations des containers, en attendant le remboursement de l'ECA et de l'assurance RC des responsables de l'incendie de 2018. Message n°133.

Avant de se prononcer ce soir, sur un nouveau prêt, celui-ci remboursable en 35 ans sans intérêt, nous aimerions savoir si :

Le prêt de 2019 a-t-il été remboursé totalement ?

Le FC Bassecourt est-il encore débiteur de quelconque dû ou factures impayées auprès de notre commune ?

La commune aide-t-elle, dans de mêmes mesures, d'autres sociétés ? ».

Réponse de M. Etienne Dobler, Conseiller communal :

Concernant de savoir si la commune fait office de banque, la réponse est non pour la simple et bonne raison qu'il faut de l'argent pour être une banque. Ce qui n'est pas le cas.

Quant au prêt, ce dernier est partiellement remboursé.

M. Dobler ajoute que ce n'est pas à la tribune du Conseil général que les débiteurs de la commune peuvent être abordés. Il en va de la protection des données.

Durant l'année écoulée, plusieurs sociétés ont fait une demande de prêt auprès de la commune. Le Conseil communal a répondu favorablement dans la mesure de ses possibilités.

Mme Mahmoudi est partiellement satisfaite de la réponse.

 Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2020 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce. (message n°168 du 28 juin 2021)

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Céline Grellier cède la parole à M. Etienne Dobler, conseiller communal qui est accompagné de M. Mirco Bellè, administrateur financier.

M. Etienne Dobler présente en détail les comptes 2020 à l'aide d'une présentation Powerpoint.

En application du Règlement d'organisation de la commune mixte de Haute-Sorne, art. 29, chiffre 12, let. 4, il n'y a pas de dépassement budgétaire.

Les comptes de fonctionnement 2020 présentent un excédent de charges de CHF1'449'255.52, alors que le budget correspondant, accepté par le Conseil général, tablait sur un excédent de charges de CHF 602'906.25.

Les investissements nets s'élèvent à CHF 2'584'951.25.

Suite à l'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2020 du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), l'audit des comptes 2020 a été confié à un organe de contrôle pour l'ensemble des activités. L'audit a été réalisé du 4 au 7 mai 2021 et fait l'objet d'un rapport différencié pour chacune des entités. Lors de cet audit, un accent particulier a été porté au contrôle de la mise en application des recommandations MCH2 en matière de retraitement du bilan d'entrée, de la délimitation entre Patrimoine Administratif (PA) et Patrimoine Financier (PF), ainsi que du respect des directives cantonales concernant le retraitement du Patrimoine Financier.

Le Conseil communal doit malheureusement constater que pour la première fois depuis la fusion, le résultat financier de l'exercice est négatif. Certes plusieurs éléments laissaient entrevoir ce résultat, toutefois pas de cette ampleur. Après analyse de la situation, il est constaté que, dans les grandes lignes, les charges prévues au budget sont respectées et maitrisées. D'autres explications devront être trouvées à cette situation préoccupante.

M. Dobler aimerait ouvrir une parenthèse concernant les améliorations structurelles (chemins AF). Suite à une question qui avait été posée lors d'un précédent Conseil général un éclaircissement est apporté sur les périmètres de contribution des chemins AF.

En application du règlement communal sur les améliorations structurelles, les 4 chemins concernés font partie intégrante des périmètres de contributions. Les plans desdits chemins sont projetés à l'écran. A savoir :

- Chemin de la Djennie à Glovelier :
- Le Crêt-Pont CJ à Glovelier
- Chemin du Sceut-Dessous à Glovelier
- Chemin d'accès à la métairie de Domont à Soulce

# Le groupe PDC, représenté par M. Steiner, se prononce en ces termes :

« La Pandémie a fait et fait encore des dégâts à notre population, au niveau de la santé, au niveau de la qualité de vie, mais aussi au niveau financier.

Preuve en est, le message No 168 du Conseil communal au Conseil général.

Ce déficit était prévu et attendu, mais pas si important.

Le groupe PDC va accepter ces comptes tout en déplorant l'évolution de la situation qu'il juge très critique.

Le déficit de CHF 1'177'000.- correspondant du reste à la chute des revenus fiscaux des personnes morales. Comme annoncé, le responsable des finances M. Etienne Dobler s'est attelé auprès du Canton pour éclaircir certains points.

. Néanmoins, ce qui nous inquiète, c'est que ces recettes fiscales liées aux personnes morales vont encore diminuer.

Ce qui nous inquiète également, c'est que le quotient d'endettement net est très elevé, il atteint 136 %, nous frôlons le rouge.

D'autre part, si le montant des intérêts devait être modifié, la charge des intérêts, respectivement le service de la dette, deviendrait insupportable pour la Commune, compte tenu de l'était d'endettement, qui atteint CHF 46'214'000.- ce qui laisse entrevoir une progression extrêment inquiétante.

Même si les charges sont maitrisées par rapport au budget, il faut impérativement prendre des mesures pour enrayer cette spirale.

Nous attendons dès lors de l'exécutif qu'il prenne les mesures adéquates et nécessaires en en référant au Conseil Général, afin d'envisager de façon moins critique les finances communales. Nos commissaires au dicastère des finances, ainsi que notre groupe seront encore plus attentifs lors

de l'élaboration des prochains budgets.

Merci de votre attention".

# Le groupe PS+Verts, représenté par M. Kevin Chalet se prononce en ces termes : Entrée en matière

« Ce soir, nous sommes appelés à valider les comptes municipaux et bourgeois 2020. Depuis 2013, date de la fusion, nous avions toujours pu valider des comptes positifs, ce qui avait permis de donner une meilleure assise financière à la toute nouvelle commune. Les bons résultats de ces premières années avaient notamment permis de résorber le découvert qui figurait au bilan d'entrée.

Changement de cap en 2020 avec au final un déficit. Certes, nous nous attendions à ce que les choses se compliquent avec notamment des décisions et des évènements qui ne nous appartiennent pas ou du moins pas totalement.

Les importantes diminutions fiscales constatées mettent en évidence la volatilité de la fiscalité, avec notamment une diminution conséquente au niveau des personnes morales. La nouvelle imposition des sociétés, conjuguée avec les effets de la crise sanitaire, nous mettent dans une position peu enviable pour cet exercice. La diminution de l'imposition des personnes morales prévue dans la loi RFFA va encore accentuer le phénomène ces prochaines années puisque la baisse de l'impôt s'échelonne sur une période de trois ans. De même, les effets COVID vont également avoir une influence négative sur quelques années encore.

En résumé, cette situation nous oblige à être extrêmement prudent et revoir complétement notre politique en matière d'investissements. En effet, il ne sera plus possible d'investir autant que les années précédentes, faute de quoi la commune pourrait se trouver dans une situation financière compliquée.

Malgré ce résultat négatif, le groupe PS-Vert va accepter les comptes 2020 tels que présentés et fait entière confiance à l'équipe dirigeante pour trouver les meilleures solutions pour l'avenir.

Merci pour votre attention ».

# Le groupe PCSI+RC, représenté par M. Vincent Voyame se prononce en ces termes :

Le groupe PCSI et rassemblement a pris connaissance avec la plus grande attention des comptes 2020 qui bouclent avec un excédent de charges de plus de 1,4 million de francs.

Le résultat des financements spéciaux boucle avec un excédent de produits de Fr. 272'000.-, ce dernier découle de financements spéciaux et représente le résultat des services communaux autofinancés par les taxes perçues.

Toutefois, il faut constater que les charges prévues au budget ont été respectées et très bien maîtrisées par rapport au budget établi.

Les explications suivantes peuvent être données :

La période liée au Covid n'a certes pas aidé au bouclement de ces comptes, du fait qu'elles ont généré des pertes de revenus et des grandes augmentations des charges, soit la sous-location des salles et des aides aux diverses sociétés. Une correction a également été anticipée sur la facturation des impôts des personnes physiques pour un montant de Fr. 535'000.-

Au vu des paramètres ci-dessus, la grande diminution des recettes est liée aux impositions des personnes morales qui est inférieure de près de 1,2 million de francs par rapport au budget. A ceci s'ajoute la différence liée à la nouvelle loi d'impôt RFFA.

Il faut également se rendre à l'évidence que la marge de manœuvre de notre commune est très restreinte du fait que plus de 63% des charges sont liées à des obligations légales.

Existe-t-il un remède miracle?

continuer d'investir en restant à des limites acceptables et bien pensées en tenant compte de tous

les paramètres.

- Veiller à maintenir les dettes à hauteur acceptable, ces dernières avoisinent à ce jour un montant de Fr. 46'000'000.-
- Faire en sorte que des nouveaux contribuables s'installent dans notre commune, promouvoir le secteur tertiaire et faire envie à des entreprises de venir s'installer chez nous de part notre situation géographique.

Les comptes des différentes bourgeoisies bouclent avec des résultats dans la continuité et restent à un niveau très acceptable.

Pour terminer et après toutes ces considérations, le groupe PCSI et RC acceptera les comptes comme présentés avec les remerciements d'usage aux différents acteurs et en particulier au service financier ».

Au vote, le Conseil général accepte les comptes communaux 2020 de la Commune mixte de Haute-Sorne par 30 voix pour.

## Comptes 2020 de la bourgeoisie de Bassecourt :

Compte de résultats :

Excédent de produits

Fr. 25'550,30

Investissement net

Fr. 58'047.95

Comptes 2020 de la bourgeoisie de Courfaivre :

Compte de résultats

Excédent de charges

Fr. 24'453,91

Investissement net pas d'invest.

Comptes 2020 de la bourgeoisie de Glovelier :

Compte de résultats

Excédent de produits Fr.

Fr. 112'687,75

Investissement net

Fr. 22'802,90

Comptes 2020 de la bourgeoisie de Soulce :

Compte de résultats

Excédent de produits

Fr. 41'972,32

Investissement net

Fr.

- 828,45

Au vote, les comptes bourgeois 2020 des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce sont acceptés avec 31 voix.

Mme Grellier relève que derrière ces chiffres il y a énormément de travail et elle remercie les personnes qui ont œuvré à la préparation des comptes.

M. Etienne Dobler remercie le personnel administratif et technique pour l'élaboration de ces comptes.

 Prendre connaissance et statuer sur un prêt de CHF 140'000.- au FC Bassecourt pour compléter le financement du projet d'assainissement des infrastructures. (message n°169 du 28 juin 2021).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Céline Grellier cède la parole à M. Jean-Bernard Vallat, maire.

Comme vous avez pu le lire dans le message, le cautionnement portait sur un montant de CHF 835'000.-voté lors de la séance du 16 novembres 2020. En raison d'une erreur dans l'intitulé du message au Conseil général, le montant cautionné s'est révélé insuffisant pour libérer la totalité de l'emprunt nécessaire à la réalisation du projet. L'institution bancaire partenaire du FCB et les directives de la FINMA demandent que le montant cautionné corresponde au 120% du montant prêté. Le club n'a donc pu obtenir qu'un emprunt de CHF 695'000.- alors que les travaux sont devisés à CHF 835'000.-. Le prêt doit venir combler les CHF140'000.- manquant pour finaliser les travaux.

Les montants seront seulement connus à la fin de travaux. Le Conseil communal n'acceptera pas un dépassement de crédit. Les travaux ont déjà commencé. Le FC Bassecourt doit toujours payer la location de ces conteneurs.

M. le Maire rappelle que ce week-end, le FC Bassecourt a conforté sa place en 1ère ligue et est le club phare du canton.

Le groupe PDC, représenté par M. Gérald Steiner, se prononce en ces termes :

"Par déduction, le 16 novembre 2020 le Conseil général a voté sur un cautionnement de CHF 835'000.alors qu'il aurait dû se prononcer sur le cautionnement **d'un emprunt de CHF 835'000.-**, nuance donc dans l'intitulé du message qui a pour conséquence que l'emprunt nécessaire pour la réalisation du projet ne peut être libéré dans son entier. Lors de notre séance de groupe, un doute subsistait, raison pour laquelle, la liberté de vote a été proposée sur ce point de l'ordre du jour.

Nous souhaitons et espérons que ce sujet sera complétement clos et que nous ne devions pas y revenir.

Merci de votre attention".

# Le groupe HSA, représenté par M. Alain Girardin, se prononce en ces termes :

«Le groupe HSA a bien entendu la réponse du conseiller communal concernant le secret et l'impossibilité de communiquer sur la situation du FC vis-à-vis de la commune. Cela dit, dans le cadre de l'octroi d'un prêt nous pensons qu'une transparence totale doit être de mise.

En conséquence, il est bien difficile au groupe HSA de se positionner afin d'agir de manière responsable envers le FC ainsi que nos citoyens.

Dans un deuxième temps, nous souhaiterions savoir à combien de sociétés, et quelle somme (totale) représente les arrangements dont vous nous avez parlé tout à l'heure ».

M. le Maire précise qu'une convention a été établie entre le FC Bassecourt et la commune concernant le remboursement des CHF 140'000.-.

Au vote, le Conseil général accepte le message par 25 voix.

M. le Maire remercie le Conseil général pour sa confiance.

7. Traiter la motion n°28 déposée par le groupe UDC intitulée « Présence obligatoire des personnes naturalisées lors de la séance du Conseil général statuant sur leur demande de naturalisation ».

L'entrée en matière n'est pas combattue.

C. Grellier cède la parole à M. Michel Lando pour la présentation de la motion.

# M. Michel Lando (UDC) présente la motion en ces termes :

« D'aucuns ont pu penser en voyant le titre de cette motion : ça y est, l'UDC utilise son fond de commerce, la peur des étrangers et son corollaire du délit de faciès. Le but de cette motion est tout autre, j'y reviendrai dans un instant.

Pour défendre ce texte, j'aurais pu broder sur l'exemple de mon père, qui s'est fait naturaliser en 1976 à Porrentruy. A l'époque, cette démarche lui avait coûté 2 mois de salaire et de nombreuses heures à apprendre à l'histoire suisse et la raclette et la fondue. Elle lui avait aussi fait perdre sa nationalité italienne. Mais c'était peu après les initiatives Schwarzenbach, une autre époque en somme. Il fut ensuite le premier élu naturalisé au Conseil de ville de Porrentruy. J'ai une pensée émue pour lui en ce moment. Mais je n'aurai pas besoin de verser dans l'émotionnel car les buts de cette motion sont tout autres :

D'abord rappeler l'importance des Conseils généraux et communaux dans l'organisation de la commune. Nous sommes les organes politiques qui dirigeons cette commune et à ce titre, il est primordial pour les naturalisés de nous voir en action ; de savoir que derrière ces noms ronflants se cachent des citoyens qui consacrent une partie de leur temps au bien public et à la saine marche d'une commune.

Ensuite permettre aux personnes naturalisées et aux autorités politiques de faire connaissance. Et qui sait, amener des vocations pour la politique au sein de ces nouveaux citoyens.

Je vous remercie pour votre attention ».

### M. le Maire s'exprime en ces termes :

« Il n'est pas possible d'exiger que des candidats à la naturalisation participent à des séances du législatif. C'est pour cette raison que le Conseil communal laisse la liberté de vote.

Pour l'instant, le Conseil communal ne prend pas position au sujet de cette motion. Il devra tout d'abord s'assurer que les aspects juridiques soient respectés. D'ailleurs, aucune commune jurassienne n'a une telle obligation dans son règlement communal. Toutefois, une invitation à assister à la séance sera envoyée aux personnes concernées.

Le Conseil communal va plancher sur une réflexion pour plutôt organiser une petite cérémonie en l'honneur des personnes naturalisées ».

Comme il n'y a pas d'autres interventions, la présidente propose de passer au vote.

La motion est acceptée par 11 voix pour et 8 voix contre.

M. Lando remercie le Conseil général pour son soutien.

# 8. Nomination d'un membre à la commission de dicastère des écoles, formation et affaires sociales.

M. Kevin Challet pour le groupe PS+Verts, indique qu'ils n'ont encore trouvé personne pour le moment.

Une proposition sera faite lors du prochain Conseil général.

# 9. Nomination d'un membre à la commission spéciale de l'énergie.

Le groupe UDC propose la nomination de M. Michel Lando (UDC).

La candidature n'est pas contestée et le Conseil général accepte cette nomination.

### Statuer sur la requête de la demande d'origine présentée par Mme Léna Rubechi-Christe et M. Gaël Rubechi.

Mme Céline Grellier cède la parole à M. le Maire pour la présentation de la demande d'origine.

### M. le Maire s'exprime en ces termes :

« C'est en qualité de nouveaux époux que le couple adresse sa demande de changement d'origine. Naturalisé à Morges, M. Rubechi a pris cette origine sans grande importance pour lui. Mme Rubechi-Christe, originaire de Bassecourt, reste très fortement attachée à sa commune. Elle y a

encore beaucoup d'attaches dont toute sa famille paternelle. Le couple est très attaché à la région. Le couple aimerait sauvegarder l'origine de Mme Rubechi et ce pour Monsieur également malgré le fait qu'il a choisi le nom de famille de Monsieur. Ce dernier prendrait alors l'origine de Bassecourt ou Haute-Sorne et ce qui serait aussi le cas pour leur premier enfant dont la naissance est prévue pour cet automne ».

La demande d'origine est acceptée par applaudissements.

# 11. Statuer sur la requête de la demande d'origine présentée par M. Yannick Beeler

Mme Céline Grellier cède la parole à M. le Maire pour la présentation de la demande d'origine.

M. le Maire s'exprime en ces termes :

« M. Yannick Beeler souhaite obtenir le droit de cité à Bassecourt afin de devenir jurassien. Il a grandi dans le village de Bassecourt et fait partie de plusieurs sociétés du village. Malgré son déménagement dans le canton de Fribourg, il poursuit ses engagements. En janvier dernier, c'est avec bonheur qu'il a accueilli la naissance de sa fille. Ayant pris son nom de famille, sa fille est donc, tout comme lui originaire du canton de St-Gall.

Il se sent entièrement jurassien et souhaiterait obtenir, pour lui et son enfant, l'origine de Bassecourt ».

La demande d'origine est acceptée par applaudissements.

### Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. François Lecomte, 12. son épouse Mme Viktoriya Glagolyeva et leur fils Simon

Mme Céline Grellier cède la parole à M. le Maire pour la présentation de la demande de naturalisation.

M. le Maire s'exprime en ces termes :

« Monsieur Lecomte est né le 09.02.1958 à Strasbourg. Mme Glagolyeva est née le 04.10.1963 à Kharkiv en Ukraine.

Le couple est marié depuis le 19 septembre 2008 et ils ont un fils, Simon, né le 04.03.2003 également à Kharkiv en Ukraine. Monsieur a une fille de 33 ans vivant en Ecosse. Madame a une fille de 33 ans et un fils de 29 ans vivant en Ukraine. Ils vivent à Soulce depuis le 1er janvier 2009.

François Lecomte a suivi des cours d'art plastique en France et a également suivi une formation supérieure en design industriel au Royaume-Uni. Il travaille actuellement à Granges. Viktoriya Glagolyeva a suivi des cours d'économie en Ukraine. Après avoir travaillé en tant

qu'indépendante en Ukraine, elle est à présent femme au foyer.

Simon Lecomte a effectué 2 ans d'école de culture générale à Delémont. Depuis 2020, il suit une formation d'électronicien en multimédia à l'école CEFF à St-Imier.

Par ailleurs, Monsieur Lecomte est membre de Gospel Center à Delémont. Dans ce cadre, il dispense des cours de français pour les réfugiés. Son épouse a beaucoup de contact avec ses amis et ses voisins. Simon quant à lui est actif dans les clubs de la région.

Ils ont demandé leur naturalisation car ils souhaitent participer à la vie politique du pays et pouvoir voter lors des votations fédérales. Ils apprécient le système de santé suisse et les avancées au niveau écologique. De plus, leurs amis se trouvent en Suisse.

Selon les services à la population du Canton du Jura, et après les auditions, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre leur demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

#### Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par M. Francisco Tajes 13.

Mme Céline Grellier cède la parole à M. le Maire pour la présentation de la demande de naturalisation.

M. le Maire s'exprime en ces termes :

« Monsieur Tajes est né le 29.06.1971 à Delémont. Il est divorcé et a deux filles : Lola et Nadia. Elle vivent à Courtételle et sont déjà naturalisées depuis quelques années.

Le père ainsi que les frères et soeurs de Monsieur Tajes vivent à Delémont.

Il a effectué toute sa scolarité à Delémont, puis il a suivi une formation de mécanicien outilleur chez Schaublin à Delémont également. Il a toujours travaillé dans la vallée et occupe depuis 2007 un emploi chez Ruedin à Bassecourt.

Monsieur Tajes est propriétaire d'une maison à Bassecourt.

Il a joué au foot dans beaucoup de clubs de la région durant de nombreuses années. Il continue à assister aux matchs et a ainsi de nombreux contacts avec le monde du foot.

Francisco Tajes désire acquérir la nationalité suisse car il a toujours vécu dans le Canton. Ses filles ont la nationalité suisse et sa vie est au Jura.

Selon les services à la population du Canton du Jura, et après les auditions, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre leur demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

#### Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire présentée par Mme Annabelle Louisa 14. De Sousa.

Mme Céline Grellier cède la parole à M. le Maire pour la présentation de la demande de naturalisation.

## M. le Maire s'exprime en ces termes :

« Madame de Sousa est née le 29 janvier 1972 à Besançon. Elle est divorcée et a un fils : Adrien. Celuici a 23 ans et travaille chez Ruedin à Bassecourt. Il vit avec elle.

Elle a vécu en France jusqu'en 1998. Depuis cette date, elle habite et travaille à Bassecourt. Madame de Sousa a suivi une formation de serveuse en hôtellerie et restauration à Besançon. Elle a acquis une maison à Bassecourt. Son fils est de nationalité suisse et l'une de ses sœurs réside également à Bassecourt.

Grâce à son emploi dans un restaurant du village, elle a eu beaucoup de contacts avec la population. Elle désire acquérir la nationalité suisse car elle habite ici depuis 22 ans. Elle se plaît au Jura et se sent chez elle.

Selon les services à la population du Canton du Jura, et après les auditions, tout est réuni pour accorder le droit de cité communal et cantonal, ceci dans le but de poursuivre leur demande de naturalisation ».

La demande à l'indigénat communal est accordée par applaudissements.

M. le Maire adresse à l'intention des conseillers généraux et des employés de l'administration, de belles vacances estivales et leur donne rendez-vous à la rentrée pour de nouveaux débats.

### A été déposée :

# Motion HSA pour une meilleure prise en compte des commissions

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, Mme Céline Grellier remercie les personnes qui ont préparé la salle, les membres du Conseil général, le Conseil communal, la vicechancelière, ainsi que le chancelier pour leur participation et leur engagement durant cette séance.

Mme Céline Grellier lève la séance à 21h15.

Bassecourt, le 28 juin 2021

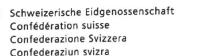
Annexe au pv : réponse de la PostCom suite à l'envoi de la résolution concernant le service à domicile de La Poste

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

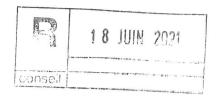
La Présidente

Céline Grellier

Page 14 sur 14



#### Commission fédérale de la poste PostCom



3003 Berne

PostCom:

POST CH AG

PostC

**Courrier A** 

Commune mixte de Haute-Sorne Rue de la Fenatte 14 Case postale 246 2854 Bassecourt

0001127

Référence : PostCom-053.5-11/5/2

Berne, le 17 juin 2021

Résolution interpartis du Conseil Général de Haute-Sorne Service à domicile de la Poste : pour le maintien du service actuel

Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire, Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 4 mai 2021 ainsi que la résolution du Conseil Général de Haute-Sorne, qui ont retenu toute notre attention. Vous interpellez la Commission fédérale de la poste PostCom sur les nouvelles mesures introduites par la Poste, dans la commune de Haute-Sorne le 1<sup>er</sup> mars 2021, pour le service à domicile et demandez le maintien du système en vigueur jusque-là.

La Commission fédérale de la Poste PostCom exécute de manière indépendante les tâches qui lui sont confiées, conformément à la législation postale. Elle veille notamment à ce qu'un service universel de qualité soit offert et s'engage en faveur d'un développement du marché postal durable. La PostCom assure le contrôle de la qualité des services postaux relevant du service universel et en particulier la fourniture des prestations dans toutes les régions à une distance raisonnable.

L'ordonnance sur la poste (art. 33 al. 4) demande que le réseau d'offices de poste et d'agences postales soit conçu de telle sorte que 90 % de la population résidante permanente d'un canton puisse accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés. Le service à domicile est une alternative à un office de poste ou à une agence, notamment dans les zones faiblement peuplées : le facteur accomplit les prestations postales directement « sur le pas de la porte ».

La Poste doit garantir l'accessibilité aux prestations du service universel dans toutes les régions du pays, mais elle reste libre quant à la manière de les fournir : la Poste dispose d'une marge de manœuvre entrepreneuriale puisqu'elle a l'obligation de financer le service universel par ses propres moyens.

Commission fédérale de la poste PostCom Monbijoustrasse 51A, 3003 Berne Tél. +41 58 462 50 94 info@postcom.admin.ch www.postcom.admin.ch



Référence: PostCom-053.5-11/5/2

Suite à votre requête, nous avons invité la Poste à prendre position afin que celle-ci puisse nous exposer de manière précise les mesures introduites au 1er mars 2021, dans la commune de Haute-Sorne. La Poste dit avoir testé la nouvelle solution par étapes de mi-octobre 2019 à fin août 2020 dans quelque 11'000 ménages des régions de Belp, Schattdorf, Landquart, Montreux, Vevey et Bellinzona, et l'a introduite à l'échelle nationale fin avril 2021.

Dans sa prise de position, la Poste nous indique également qu'elle offre trois manières différentes de commander des services :

- Grâce à la solution en ligne, qui peut être utilisée par un smartphone, une tablette ou un ordinateur, les clients peuvent utiliser le service à domicile lorsqu'ils sont en déplacement.
- 2. À l'aide d'un marqueur de commande et d'une carte de sélection, les services et produits requis peuvent être commandés directement, facilement et sans connaissance informatique. En effet, le marqueur de commande fonctionne via le réseau radio basse fréquence LoRaWAN™ (Long Range Wide Area Network), lequel ne nécessite aucune connexion Internet ni login : ce marqueur de commande couvre 97% de la population suisse. La Poste nous a assuré que dans les rares cas où le marqueur de commande ne fonctionnerait pas à l'adresse en question, des solutions individuelles seraient proposées.

Par ailleurs, la Poste a testé le marqueur de commande auprès de différents groupes de clients, dont les résidents de maisons de retraite, dans le but de couvrir les besoins de tous les clients.

 Pour les personnes qui ne se sentent pas à l'aise avec ces solutions, il existe une troisième option d'accès, la solution téléphonique. Les clients peuvent commander le service à domicile auprès du Contact Center de la Poste, et ce de façon directe grâce à la touche rapide 4.

La Poste fait également valoir que cette dernière solution est tout particulièrement intéressante et avantageuse pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, qui n'ont dès lors plus besoin de descendre des escaliers de leur immeuble ou alors de devoir marcher jusqu'à leur boîte aux lettres, parfois éloignée de leur maison, pour aller poser leur petit écriteau.

Par ailleurs, le nouveau service à domicile est également plus sûr pour les clients. En effet, désormais, aucun signe distinctif ne figure sur la boîte aux lettres, laissant présumer aux tiers la présence de documents ou d'argent dans la boîte aux lettres.

Enfin, la Poste précise encore que les 400'000 ménages, à travers toute la Suisse, ont été informés par étapes de septembre 2020 à fin avril 2021 sur le nouveau service à domicile.

Compte tenu de ce qui précède, la Poste continue de remplir son mandat de service universel conformément aux exigences légales et la Commission fédérale de la poste ne dispose, en l'état, d'aucun motif justifiant une intervention de sa part.

Référence : PostCom-053.5-11/5/2

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Commission fédérale de la poste PostCom

Noguet Michel Signature numérique de Noguet Michel PZFV2Y Date : 2021.06.17 15:03:58 +02'00'

PZFV2Y 15:0 Michel Noguet

Responsable du secrétariat technique